

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
3003 Berne

Envoyée à : konsultationen@bav.admin.ch

Brugg, le 4 décembre 2017

Responsable: Gossin Diane
Secrétariat: Halter Liliane
Document: 171124_Prise de position_Infrastructure ferroviaire 2030_2035

Consultation – Etape d'aménagement 2030/2035 de l'infrastructure

Madame la Présidente de la Confédération,
Madame, Monsieur,

Dans votre courrier du 29 septembre dernier vous nous invitez à prendre position sur la consultation mentionnée en objet et nous vous remercions de nous offrir cette possibilité.

L'Union Suisse des Paysans (USP) salue l'élaboration du projet collaboratif des cantons, des chemins de fer, de la branche des transports de marchandises et de l'Office fédéral des transports (OFT) intitulé « Etape d'aménagement 2030/2035 de l'infrastructure ferroviaire ». En effet, des infrastructures ferroviaires modernes et performantes sont primordiales pour la prospérité du pays. Concernant le secteur agricole, le rail permet notamment l'acheminement de marchandises (betteraves sucrières, fourrage, etc.), et par conséquent se doit d'être exploitable dans les meilleures conditions. L'aménagement 2030/2035 de l'infrastructure prévoit notamment la création de nouveaux sillons pour le transport de marchandises, mais aussi de « sillons express », permettant une réduction du temps de parcours, ce que nous saluons. De plus, nous approuvons que le projet vise à améliorer la desserte de base des régions rurales.

Cependant, nous soulignons que l'élargissement de l'offre ferroviaire ne doit pas se faire au détriment de la protection des terres agricoles, lesquelles ne cessent de diminuer au cours de ces dernières années. A cet effet, nous rappelons que le peuple a largement plébiscité le nouvel article 104a de la Constitution, lequel vise notamment à assurer la préservation des terres agricoles.

Quant au financement de ce projet, nous tenons à nous assurer que les coûts ne mettent pas davantage la pression sur les dépenses faiblement liées de la Confédération, et par conséquent influencent négativement le budget alloué à l'agriculture.

Seite 2|2

De façon générale, nous soutenons la variante « Etape d'aménagement 2030 » à hauteur de 7 milliards de francs.

En vous remerciant de nous avoir consultés dans le cadre de ce dossier et en demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous adressons, Madame la Présidente de la Confédération, nos salutations distinguées.

Union Suisse des Paysans



Markus Ritter
Président



Jacques Bourgeois
Directeur